Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Procès chaudière renvoi

Par Na74

Bonjour, dans le cadre d'un procès de ce jour (chaudière défectueuse) contre ma propriétaire, à la demande de son avocate, le procès est renvoyé une dernière fois pour le principe du contradictoire, alors que les conclusions de la partie adverse ont été communiquées ce mardi. Le commissaire de justice est venu ce Mardi pour inspecter mon appartement et la chaudière. Pourriez-vous m'expliquer en quoi consiste le principe du contradictoire et quel le fondement, l'enjeu ? Merci pour vos retours.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous n'avez pas pris un avocat ?
C'est pourtant vivement conseillé lorsque la partie adverse en a pris un.
Quel est l'objet du litige ?

Par Na74

J'ai bien un avocat qui a refusé la demande de renvoi, mais la juge a accepté un dernier renvoi a la demande de l'avocat du propriétaire. Le procès était ce matin. J'aimerais avoir vos retours sur le principe du contradictoire dans un équipement. Merci pour vos retours.

Par yapasdequoi

C'est le juge qui a le dernier mot.
Et votre avocat doit vous expliquer ce qui se passe. On ne peut pas deviner le détail de votre procédure.
Le contradictoire c'est que chaque partie doit s'exprimer et prendre connaissance des arguments de l'autre partie.
et "dans un équipement" n'a pas de sens.

Par Isadore

Bonjour,

Le principe du contradictoire, dans un procès, désigne le fait que chaque partie doit avoir connaissance des éléments invoqués par l'autre et pouvoir y répondre. Le juge a ici considéré qu'il était nécessaire de reporter l'audience afin de respecter les droits de la partie adverse en lui laissant plus de temps pour rédiger de nouvelles conclusions ou apporter de nouveaux éléments.

Impossible d'être plus précis sans connaître le motif du renvoi, et à ce sujet vous en savez plus que nous.